

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/01/2025

Date de la convocation : 14/01/2025	L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BONO, Maire.
Membres en exercice : 17 Présents : 14 Votants : 15	Présents : Benoît BASTIE, Marie-Noëlle BENOIT, Elodie BOISSONNADE-CALVET, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Catherine COMBES, Françoise GAU, Philippe GIRBAS, Michel MUNOZ, Fabrice OLIVET, Jean-Luc PISTRE, Maryse OULES, Valérie SEGUIER
Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0	Représentés : Michel LIFFRAUD représenté par Michel MUNOZ Absents ou excusés : Pauline VIVIES, Bérangère DETOLSAN
Secrétaire de séance :	Valérie SEGUIER

DE_2025_002

Objet : Budget Assainissement – Ouverture de crédits en investissement – Année 2025

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2024 : 110 027,17 €
(Opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « Remboursement de la dette »).

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Chapitre	Libellé	Montant 2024	Ouverture crédits 2025
21	Immobilisations corporelles	110 027,17 €	27 506,79 €
TOTAL		110 027,17 €	27 506,79 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif de l'assainissement 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

DECIDE l'ouverture des crédits d'investissement pour le budget Assainissement de 2025,

APPROUVE le détail des propositions d'ouvertures de crédits figurant au tableau ci-dessus,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Envoyé en préfecture le 28/01/2025

Reçu en préfecture le 28/01/2025

Publié le 28/01/2025

ID : 081-218101285-20250121-DE_2025_002-DE



DIT que les crédits seront proposés à l'inscription du budget primitif de l'exercice 2025.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 21 janvier 2025,

La secrétaire de séance,

Valérie SEGUIER

Le Maire,

François BONO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.